



TRP RACE

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : Présentation

L'association TEAM RUNNING PILAT organise la 7ème édition de la TRP Race à Saint Pierre de Bœuf (42520) le 8 mai 2023. Les différentes épreuves proposées dans le cadre de cette manifestation sont les suivantes :

- ✓ « Le Trail des Vignerons », trail de 20km pour 800m de dénivelé, départ à 09h.
- ✓ « La Pétribocienne », course nature de 8km pour 150m de dénivelé, départ à 10h15.

Le départ des courses sera donné sur la base de loisirs de Saint Pierre de Bœuf, face au plan d'eau. L'arrivée sera également jugée au plan d'eau.

Article 2 : Inscriptions

La participation à la manifestation est conditionnée à :

- Catégorie d'âge

Les participants doivent être nés :

- ✓ avant le 31/12/2008 pour la Pétribocienne soit à partir de la catégorie cadet
- ✓ avant le 31/12/2004 pour le Trail des Vignerons soit à partir de la catégorie espoir

Obligation pour les concurrents mineurs de remettre lors de l'inscription l'autorisation parentale.

- Certificat médical

Chaque participant doit être en possession soit :

- d'une licence Athlé-compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition ou de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de la course.

Aucun autre document ou licence ne peut et ne sera accepté.

- Droit d'inscription

Inscription possible par Internet sur le site www.chronopuces.fr

Le droit d'inscription par Internet (frais bancaires inclus) est de :

- ✓ La Pétribocienne: 10€ avant le 1^{er} avril 2023 et 12€ après
- ✓ Le Trail des Vignerons : 18€ avant le 1^{er} avril 2023 et 20€ après

Une majoration de 3€ pour La Pétribocienne et 5€ pour le Trail des Vignerons sera appliquée pour toute inscription sur place dès 7h le 8 mai à la salle des Graviers.

Les inscriptions seront définitives et non remboursables.

1 lot souvenir de la TRP Race sera offert avec l'inscription.

- Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions par Internet est fixée au 06/05/2023 à 00h00 pour l'ensemble des épreuves. Sur place, la possibilité d'inscription s'achèvera 30 minutes avant le départ de chaque course et dans la limite des places disponibles soit 500 dossards cumulés sur les 2 courses.

- Abandon

En cas d'abandon, le ou la participante devra se manifester auprès de l'organisation dès son retour au village course. La non-restitution de la puce de chronométrage sera facturée 20€.

- Sécurité

Sur les portions de parcours ouvertes à la circulation, les concurrents devront se conformer au code de la route. Matériel : Réserve d'eau obligatoire sur le Trail des Vignerons, bâtons interdits sur les 2 parcours. Assistance autorisée uniquement au point kilométrique n°10 (zone de ravitaillement).



TRP RACE

Article 3 : Courses enfants

3 courses enfants (inscriptions sur place) seront organisées à l'issue de la course adulte à partir de 11h30 :

- ✓ une course pour les enfants nés entre 2010 et 2012 : 1500 mètres environ
- ✓ une course pour les enfants nés entre 2013 et 2015 : 1000 mètres environ
- ✓ une course pour les enfants nés en 2016 et après : 400 mètres environ.

Article 4 : Ravitaillements

Sur le Trail des Vignerons, un ravitaillement au 10^{ème} kilomètre. De plus, un ravitaillement accueillera l'ensemble des coureurs à l'arrivée. Gobelet personnel obligatoire sur les ravitaillements.

Article 5 : Récompenses

L'Association CHRONOPUCES assurera le chronométrage électronique de la course.

Un classement scratch et par catégorie sera affiché à l'issue de la course, sur la zone d'arrivée.

- *Challenge Village* sur la Pétribocienne : 3 premières femmes et hommes résidant à Saint Pierre de Bœuf
- Seront récompensés : les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch ainsi que le premier homme et première femme de chaque catégorie (pas de cumul).

La remise des prix se fera à partir de 12H. Les résultats seront consultables le soir sur le site www.teamrunningpilat.fr

Article 6 : Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Article 7 : Image

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître. Par image, il convient d'entendre tous les supports : photos, films..., y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à la TRP Race. Cette autorisation est donnée pour le monde entier et une durée de 30 ans.

Article 8 : Parking et douches

Parkings et douches, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur, à la salle polyvalente de Saint Pierre de bœuf (à proximité du camping). Parkings également à la base de loisirs, face au plan d'eau.

Article 9 : Engagements

En cas de force majeure, événement climatique, catastrophe naturelle ou toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice et remboursement de son engagement. Tout(e) concurrent qui s'inscrit à la TRP RACE reconnaît avoir connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Article 10 : Ethique de course

Chaque coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra apporter secours à la victime et avoir le comportement le plus approprié (avertir un signaleur, joindre le PC de course, ..).

Chaque coureur s'engage à respecter les mesures gouvernementales en vigueur au jour de l'épreuve s'agissant de la lutte contre le Covid 19.